

TENNIS CLUB APREMONTAIS

REGLEMENT INTERIEUR

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le Tennis club Apremontais à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ou sur lesquelles pourrait apparaître mon enfant, prises à l'occasion de manifestations organisées par le club, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

PAIEMENT

Les tarifs d'inscription sont définis par les membres du bureau et sont susceptibles de fluctuer d'une année à l'autre.

Le montant pour les licences devra être régularisé avant le 31 octobre, en plusieurs fois si vous le souhaitez mais remis en une fois.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année à l'exception d'un déménagement dans une autre commune.

LES COURS

Pendant les entraînements / matchs, seuls les joueurs et enseignants sont autorisés à être sur les terrains, avec une tenue adaptée à l'activité Tennis.

L'ACCES AUX COURTS DE TENNIS

Les terrains de tennis sont accessibles UNIQUEMENT aux personnes titulaires d'une Licence FFT affiliée au TCA. Les membres du club s'engagent à respecter le règlement intérieur de la salle de sports sous peine de non accès à la salle.

Chaque licencié, le souhaitant, se voit remettre une clé sécurisée pour l'accès aux cours extérieurs en échange d'une caution de 25€ (encaissée), redonnée lors du retour de la clé. La réservation d'un court se fait via l'application FFT Adoc.

ASSURANCES

Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.

RESPONSABILITE

- Reconnaît que l'adhésion au Club entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis.
- Les enfants sont sous la responsabilité du club UNIQUEMENT pendant leurs heures de cours. Nous vous rappelons que :
 - o Un adulte doit accompagner l'enfant jusqu'au chalet house / gymnase afin qu'un moniteur le prenne en charge. (Les enfants ne doivent pas être déposés sur un parking ou au stade sans surveillance).
 - o Les enfants doivent impérativement être récupérés à la fin du cours (ils ne sont en aucun cas sous la responsabilité du club en dehors de leurs heures de cours).

Pour les matchs d'équipe se déroulant à l'extérieur du club, je donne mon accord pour le moyen de transport retenu et j'autorise les accompagnateurs de mon enfant à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisations, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

Signature :